

L'Actu Pôle GD

décembre 2010

Des nouvelles du Pôle...

Cycle de formations

Ca-y-est, le cycle de formations en gestion différenciée est prêt ! Constitué de sept modules traitant d'aspects particuliers de la gestion différenciée (désherbage, fleurissement, gestion des zones enherbées, communication et sensibilisation auprès des habitants...), il est accessible à toute personne employée dans une structure publique amenée à gérer des espaces verts (Commune, Parc Naturel, GAL, Contrat Rivière...). Vous êtes intéressés ? Téléchargez le programme détaillé des formations sur notre site www.gestiondifferentiee.be, rubrique "Les nouveautés du Pôle GD" et inscrivez-vous avant le 31 décembre !

Reportage : un peu de retard...

Nous vous promettions fin septembre une nouvelle vidéo sur la classification des espaces verts des villes de Manage et d'Eghezée. Comme vous l'avez peut-être constaté, elle n'a pas été mise en ligne dans les délais annoncés... Toutes nos excuses ! Mais dès à présent, vous pouvez la visionner en vous rendant sur notre site www.gestiondifferentiee.be, rubrique "La gestion différenciée", sous-rubrique "Vidéos du Pôle GD".

Colloque "La gestion différenciée et le désherbage alternatif" à Léglise le 4 octobre

Vous n'étiez pas à notre dernier colloque organisé en partenariat avec Adalia ? Téléchargez le compte-rendu de la journée paru dans la revue n°63 de la Fédération Wallonne Horticole, et rédigé par Damien Barbieux ! Rendez-vous sur notre site internet, rubrique "Les nouveautés du Pôle GD", vous y trouverez aussi les présentations des intervenants de cette journée.

Stages étudiants : envoyez nous vos offres !

Vous souhaitez accueillir un étudiant en stage pour vous aider à mettre en place la gestion

différenciée ?

Le Pôle GD est en relation avec un certain nombre d'écoles supérieures en horticulture, paysage, environnement... et vous propose de faciliter votre recherche de stagiaire. Rendez-vous sur notre site, rubrique "Nos services", sous-rubrique "Stages étudiants". Vous trouverez une fiche type d'offre de stage à rédiger et à nous transmettre, ainsi que les périodes de stage de différentes écoles. D'autres écoles feront bientôt partie de la liste !

Rencontre technique du Réseau Espaces Verts : De la gestion différenciée à la gestion durable de espaces verts

Le 29 septembre, le Pôle GD est intervenu lors d'une conférence à Paris pour présenter les initiatives de gestion différenciée en Wallonie. Les autres intervenants étaient pour l'essentiel des communes : Poitiers, Rennes, Lausanne, qui nous ont présenté leurs expériences fort intéressantes. Retrouvez les présentations de cette journée en faisant une recherche dans notre base de données Ressources via les mots-clés "gestion différenciée" et "désherbage alternatif". Téléchargez le compte-rendu de la journée en vous rendant dans la rubrique «Les nouveautés du Pôle GD»

Communiquons !

Nouveau dépliant, nouvelle expo

N'hésitez pas à solliciter nos panneaux d'exposition sur la gestion différenciée, mis gratuitement à disposition des communes afin de les aider à communiquer envers leur personnel et leurs habitants. Cliquez ici pour les découvrir.

Vous souhaitez communiquer sur la gestion différenciée ? Contactez-nous !

Le Pôle GD se propose d'écrire un article pour votre bulletin communal. N'hésitez pas à nous solliciter !

Un site internet pour les particuliers !

Le pôle GD est en train de constituer son interface Web destinée au particulier. Objectif ? Expliquer aux habitants de votre commune le concept de gestion différenciée et comment, avec un peu de bon sens, on peut même l'appliquer dans son jardin !



Soyez acteurs de l'édition 2011 de la Semaine sans pesticides !

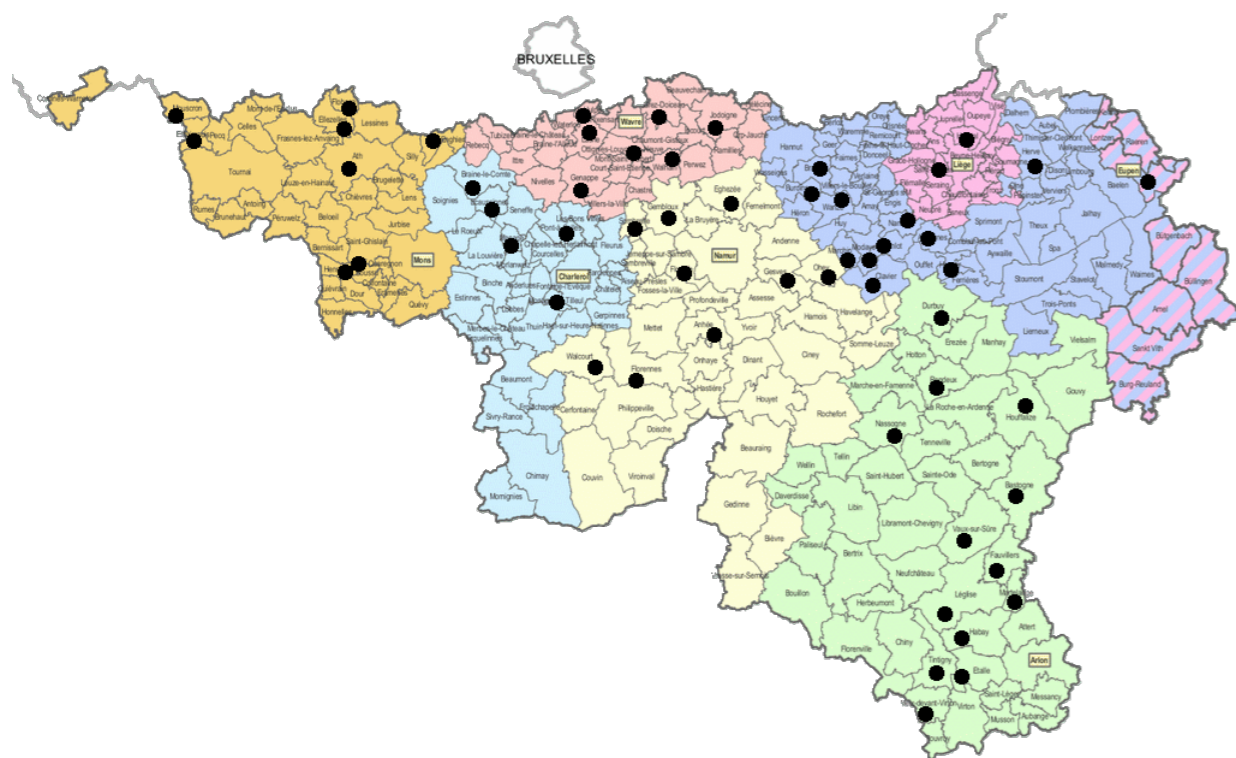
Comme chaque année depuis quatre ans, Adalia, en collaboration avec la Wallonie, organise du 20 au 30 mars la Semaine sans pesticides.

Le succès de cette semaine repose sur la participation d'un maximum d'acteurs (communes, associations, professionnels etc...) proposant un événement autour d'une action qu'ils coordonnent en faveur d'une réduction des pesticides et de l'utilisation d'alternatives non toxiques.

Vous souhaitez proposer un événement ? Téléchargez l'appel ! Rendez-vous sur notre site www.gestiondifferentiee.be, rubrique «Evènements à ne pas manquer»

Communes wallonnes touchées par le Pôle GD

Où le Pôle GD est-il déjà passé ? Un petit aperçu avec cette carte de la région montrant les communes qui travaillent ou ont travaillé avec le Pôle.



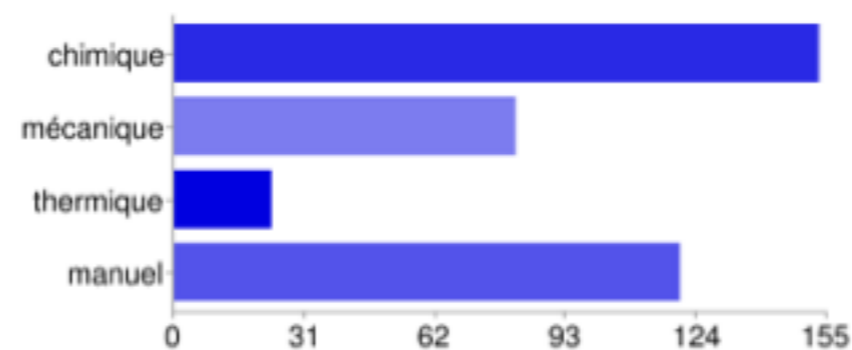
Grande enquête auprès des communes wallonnes : quelques résultats...

Si vous travaillez dans une commune, vous avez peut-être été interrogé, courant septembre, par le Pôle GD sur vos pratiques en espaces verts. Ce questionnaire avait pour but d'identifier les besoins des services communaux et d'orienter ainsi l'offre future de services du Pôle. 159 communes wallonnes ont pu être interrogées.

Un aperçu des résultats principaux...

A la question "**Quelles méthodes de désherbage utilisez-vous ?**", c'est la méthode chimique qui l'emporte : le désherbage manuel est cependant pratiqué dans de nombreuses communes en complément du chimique. Un peu plus de la moitié des communes pratiquent également le désherbage mécanique, tandis que les méthodes thermiques restent encore marginales, même si elles tendent à se développer.

Quelles méthodes de désherbage utilisez-vous ?



On voit pourtant que la volonté de réduire le recours aux intrants chimiques est forte, au vu des réponses représentées ci-dessous :

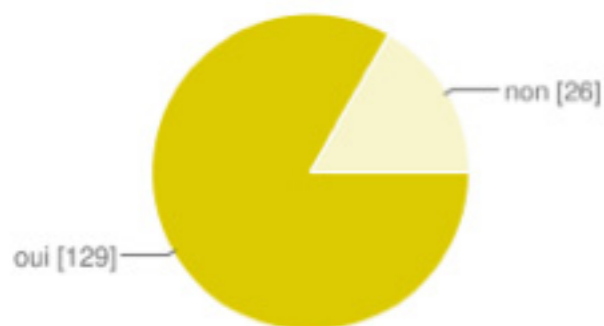
Y a-t-il une volonté de réduire les intrants chimiques au profit d'alternatives ?



Sans doute le décalage entre volonté et réalité témoigne-t-il d'un manque de moyens et de connaissances des alternatives au chimique.

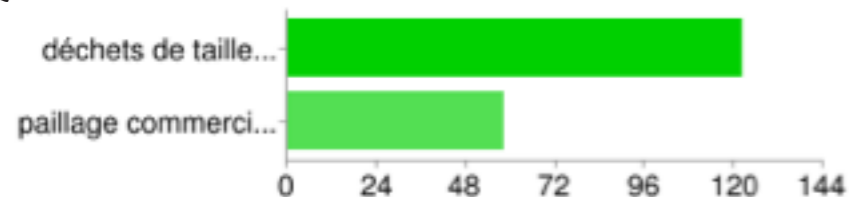
Cette volonté se concrétise toutefois par des actions simples, à la portée de toute commune, comme le paillage des massifs, ce qui limite les besoins en désherbage tout en permettant le recyclage de déchets verts. Une majorité de communes pratiquent en effet le paillage, comme le montre le graphique ci-dessous, et pour beaucoup il est issu de déchets de tailles broyés.

Utilisez-vous le paillage pour limiter le désherbage ?



Confrontés à des quantités trop restreintes, certaines communes complètent cependant par du paillage commercialisé :

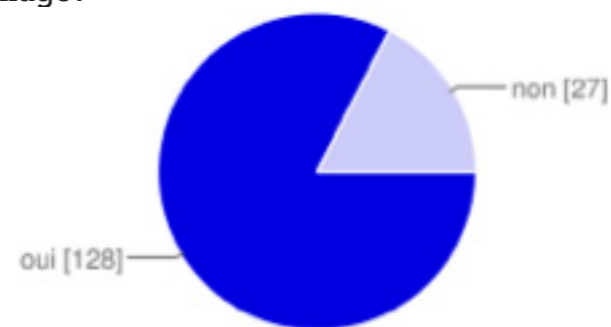
Quelle matière utilisez-vous ?



Nombre d'entre elles seraient intéressées par un échange de broyat entre communes voisines si les unes en ont en excès alors que les autres en manquent.

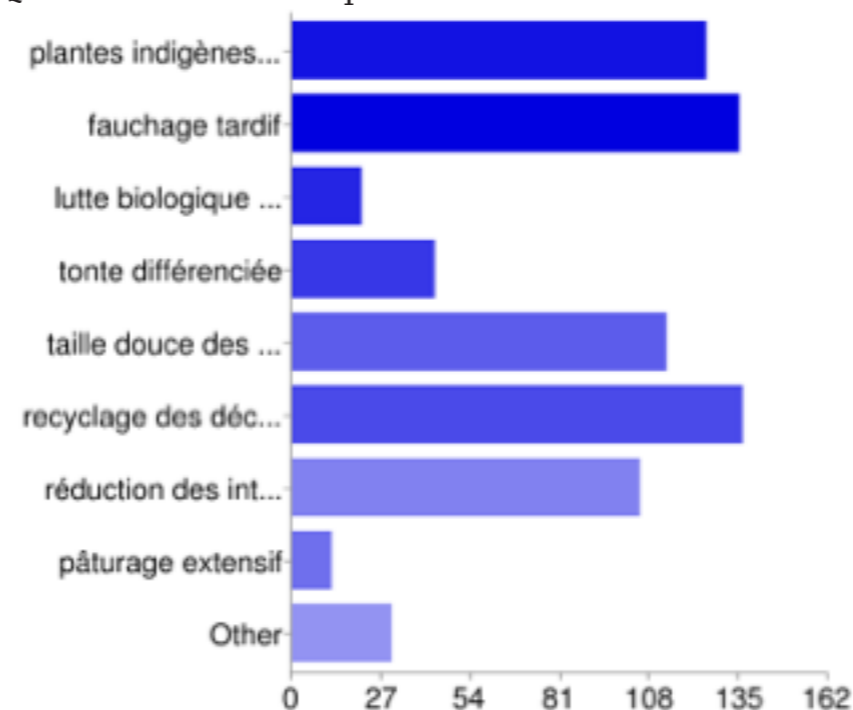


Êtes-vous partisan d'un échange entre communes proches de déchets de taille broyés destinés au paillage ?



Enfin, voici un aperçu non exhaustif des pratiques mises en oeuvre par les communes en matière de gestion différenciée des espaces verts :

Quelles sont les techniques mises en oeuvre ?



Le fauchage tardif, encouragé par quinze années d'existence en Wallonie et une politique volontariste, est très bien pratiqué.

De nombreuses communes intègrent de plus en plus de plantes vivaces et/ou indigènes en vue de réduire la proportion d'annuelles horticoles, qui en plus de leur coût, ne sont pas très favorables à la biodiversité.



Le recyclage des déchets verts, en paillage ou en compost est également bien pratiqué. Certaines communes fabriquent elles-même leur compost qu'elles réutilisent, d'autres envoient les déchets verts sur des plates-formes de compostage.

La réduction des pesticides pour l'entretien des espaces publics

Maladies, incidences graves sur la reproduction et le fœtus, pollutions durables des eaux et du sol, intoxication et mort d'espèces animales... les dangers des pesticides sont nombreux, puissants, et leurs réels impacts sur le long terme inconnus.

Pourtant, ils continuent d'être massivement utilisés, en agriculture, par les collectivités, les jardiniers amateurs. Bien que les quantités utilisées pour l'entretien des zones non agricoles soient réduites (environ 10% du total), on constate que la quantité de produit appliquée à l'unité de surface est bien plus importante qu'en agriculture, et que les surfaces traitées sont souvent imperméables, d'où une proportion non négligeable directement ruisselée vers les cours d'eau via les caniveaux ! De plus, ils sont utilisés en ville au plus près de la population, et souvent sans mesure de protection vis-à-vis de celle-ci.

Le travail de sensibilisation, des citoyens mais aussi des agents communaux, des responsables de services et des élus, est peut-être le plus lourd à faire lorsqu'on s'engage sur la voie du « zéro pesticide ». Il ne peut être négligé. Informer, sensibiliser, éduquer, ... sont des missions de long terme et sont indispensables.

Il ne faut pas se décourager. Tous finiront par admettre qu'une herbe n'est pas dangereuse, alors qu'un pesticide... ô combien !

Des communes, de toutes tailles, qui se mobilisent ...

Guénin, St-Léger-sous-Cholet, Vrigne-aux-Bois, Le Breuil-en-Bessin, Gesté... sont des petites ou moyennes communes françaises engagées sur la voie du zéro pesticide.

Elles n'ont pas beaucoup de moyens, mais elles se lancent. Comment font-elles ? Pas de magie, elles sont bien entendues aidées et soutenues, à la fois financièrement et techniquement, par les organismes publics comme les Conseils Généraux et Régionaux, ou les Agences de l'Eau, ou par des organismes associatifs régionaux, les FREDON, très actives dans le domaine.



Première particularité, l'existence de chartes au niveau régional initiant les programmes de réduction des pesticides dans les collectivités.

L'existence d'une charte structurée peut constituer en soi un facteur d'incitation des communes :

- elle est établie en concertation
- elle donne des objectifs, des niveaux à atteindre
- elle indique les moyens à mobiliser, les actions à mettre en place, les ressources à utiliser, les aides possibles, les formations disponibles
- elle implique un suivi des actions de la commune par un organisme extérieur compétent
- elle est source de reconnaissance une fois les objectifs atteints : récompenses, trophées, etc...

Par exemple, la Charte d'Entretien des Espaces Publics de la Région Basse-Normandie, établie en concertation avec divers acteurs publics de l'aménagement du territoire et de l'environnement comporte trois niveaux d'engagement, avec différents objectifs :

1. «Traiter mieux»: améliorer la connaissance des produits phytosanitaires afin de mieux les utiliser, et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement. Former les élus et leurs personnels, auditer leurs pratiques phytosanitaires. Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires, prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements, mettre en place des actions de sensibilisation et assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.
2. «Traiter moins»: raisonner et repenser l'entretien de tous les espaces communaux afin d'aboutir à une gestion différenciée, utiliser des techniques d'entretien alternatives au chimique et privilégier une gestion plus naturelle des espaces.
3. «Ne plus traiter du tout chimiquement» : la commune s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir l'ensemble de son territoire.



Différentes communes de la Région y ont déjà adhéré et se trouvent à divers niveaux d'engagement.

Ces communes mettent en place un plan de désherbage, qui permet d'identifier les zones à risque élevé où le désherbage chimique est proscrit (proximité à un point d'eau, surfaces imperméables, ...). Dans ces lieux, des alternatives sont choisies : thermique, mécanique ou même absence de désherbage !

Les FREDON (Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles) apportent un soutien technique essentiel : diagnostic des pratiques (quantités, temps passé, surfaces traitées), redéfinition des objectifs d'entretien, classement des zones à désherber, enregistrement des pratiques et bilan annuel.

Désherbage alternatif, prévention de la levée des adventices par le paillage ou l'installation de couvre-sols au pied des massifs et arbustes, limitation des besoins en désherbage par le fleurissement ou l'enherbement, tolérance aux herbes spontanées, gestion différenciée des espaces pour « ne pas entretenir une friche industrielle de la même façon que la place communale » ... Tous ces moyens sont mis en œuvre.

Les changements ne se font bien entendu pas du jour au lendemain, ils sont progressifs et non linéaires. Il faut réussir à faire accepter la présence d'un peu d'herbe à la population, là où autrefois on pulvérisait, mais aussi aux agents qui apprécient que leur travail se voit.

La communication, c'est essentiel

Toutes ces communes ont mis en place une campagne de communication et de sensibilisation de la population sur le respect de l'environnement, le changement nécessaire des habitudes, l'indispensable tolérance aux « herbes folles », avec ou sans l'aide d'associations naturalistes locales.

Que font-elles pour communiquer, ces communes ? Elles mettent en place des sites pilotes où sont organisés des démonstrations et des ateliers destinés au public : faire son compost, entretenir son jardin de manière naturelle, comprendre le fauchage tardif grâce à des panneaux didactiques, ...

C'est aussi se rendre dans les écoles, organiser des débats lors de soirées publiques, être présent sur des forums ou mettre en place des expositions.

C'est publier des articles dans le bulletin communal, sur le site internet, dans les journaux locaux, créer une page facebook, organiser des réunions d'information, installer des stands dans les manifestations locales, ... Et pour le personnel (élus et techniciens), prévoir des réunions techniques et des visites de communes engagées dans la démarche, etc...



Et encore ...

Evénements à ne pas manquer

Colloque européen «Les villes-nature vers le zéro pesticide», à Versailles les 16 et 17 décembre (cliquez pour accéder au programme)

- point d'actualité juridique et scientifique sur les enjeux et les impacts des usages des produits phytosanitaires
- nombreux témoignages pionniers européens pour essayer les bonnes pratiques alternatives
- pistes de cohérence territoriale sur le plan de la gouvernance de ces projets partenariaux
- pistes d'intégration des demandes et réticences sociales des politiques zéro-phyto.

Nouvelles rubriques sur le site www.gestiondifferenciee.be

Les haies (cliquez pour accéder à l'article)

Nouvelle vidéo du Pôle GD

La classification des espaces verts (cliquez pour accéder à la vidéo)

Le forum de discussion du Pôle GD (cliquez pour accéder au forum)

Le cycle de formations du Pôle GD (cliquez pour télécharger le dépliant)



L'Actu Pôle GD
Journal du pôle wallon de gestion différenciée
rue de la Vellerie, 135
7700 Mouscron

tél : 0470 99 03 20 / 0470 99 03 19

fax : 056/48 17 21

web : www.gestiondifferentiee.be

mél : info@gestiondifferentiee.be

décembre 2010

